EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :
En exercice 29
Présents : 21
Votants : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT ET QUATRE

Le lundi 17 juin 2024 **à : 20 H 30**

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel sous la présidence de M. René JOURDAN.

Date de convocation : 10 juin 2024

PRESENTS : Mmes - MM - JOURDAN R. - DELEDDA R. -SERGENT C. ARLON D. - BONIFAY C. - MARTINEZ S. - DULIEUX I. -PARIS F.- GUERIN J. – PORTE L. – FAUVEL A-M - JUANICO J. - - VERHAEGHE M. - MAITRE F. – BOUTEILLE A. — - FERRAND K. -VELASCO M. - VIALA A. - GIANGRECO C. - COFFINET F. - FOUASSIER P -

Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BENOIT Marc	à	M. PORTE Louis
Mme JANSOULIN-MAGNALDI Sandra	à	Mme BONIFAY Corinne
LAOUADI Boualem	à	Mme SERGENT Christine
Mme ALBERTO Michèle	à	M. MARTINEZ Sébastien Mme
CORLETTO-QUAGUEBEUR Sandra	à	M. DELEDDA Robert

M. GIANGRECO arrive à la délibération 12/2024
M. FERRAND Karim arrive à la délibération 33/2024

Absente excusée, non représentée : Mme DOSTES Marie-Hélène

Absents non excusés, non représentés : M. POUTET Joël
M. NALBONE Régis

Est nommée secrétaire de séance : Mme DULIEUX Isabelle

La séance a été ouverte à 20 h 30.

DELIBERATION N° 28/2024 : FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA CAF

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un service jeunesse a été instauré sur la commune de La Cadière et que ce service est exploité en régie.

La grille tarifaire de participation des adolescents, qui sont accueillis dans la structure, est calculée en fonction du quotient familial.

Après consultation des services de la CAF il est possible de modifier ladite grille tarifaire.

Il est proposé au conseil municipal :

Article 1 : d'approuver les tarifs journaliers suivants :

EXTRASCOLAIRE

Quotient F	coefficient (A)	prix de l'activité (B)	prix par enfant A X B
QF 0 à 500 €	**0,45**		
QF 501 à 1 000 €	**0,50**		
QF > Q1001 €	**0,55**		

PERISCOLAIRES		**ADHESION**	
Accueil des jeunes : mercredis de 14h00 à 17 h 30 du lundi au vendredi de 16h00 à 17h30			
Prise en charge commune	100%	Adhésion à l'année	20 euros

Monsieur le Maire précise que la participation communale représentera la différence entre le prix journée/enfant et la somme des différentes participations (familles, CAF, Conseil Départemental).

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Article 1 : Approuvent le principe de la participation financière comme indiqué ci-dessus :

Ainsi délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE27 JUIN 2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE27 JUIN 2024.....
LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR 83 (VAR)

LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR 83 (VAR)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355